

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 4 JUILLET 2016 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Keven Touzel	Conseiller no. 1
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 16-07-114

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 16-07-115

Lecture et adoption du procès-verbal du 6 et 15 juin 2016

Il est proposé par M. Keven Touzel et appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 15 juin 2016.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance

- Ministère des Ressources naturelles nous avise qu'il a procédé à la délivrance d'un permis de forage # 2016FD022;
- Association du cancer de l'Est nous sollicite dans le cadre de la campagne « Villes et Municipalités »

Point 5.

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 30 juin 2016.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016.

Point 6. Résolution # 16-07-116

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 16-06 au montant de 131 644.64 \$.

Point 7. Résolution # 16-07-117

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 16-06.1 totalisant une somme de 68 439.13 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 30 juin 2016.

Point 8.

Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ selon le document en pièce jointe à ce procès-verbal.

Point 9.Rapport des conseillers

M. Pineault : Informe les citoyens sur les avancements dans le dossier du gymnase. Il effectue un suivi sur le voyage à Québec qui a permis d'avancer deux dossiers majeurs soit la desserte maritime et le développement de l'ouest de l'île. Aussi, ce voyage a permis de faire avancer le dossier des clôtures.

Mme Doucet : Fait le suivi sur les travaux de la nouvelle entente salariale et sur le dossier des pédalos.

M. Touzel : Étant récemment en poste, il n'a pas eu la chance d'avancer des dossiers.

Point 10. Résolution # 16-07-118Plan et devis dossier du pavillon du château

ATTENDU QUE lors de la séance du 8 mars 2016 le conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a adopté la résolution 16-03-047 octroyant le mandat à «Entreprises Doyle Ltée» pour les services professionnels dans le projet de construction d'un pavillon au montant de 13 958 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE le 24 juin 2016 les «Entreprises Doyle Ltée» ont livré les plans pour les éventuels soumissionnaires ainsi que l'estimé des coûts;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts de construction s'élève à 218 293 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité de L'Île-d'Anticosti mette fin au mandat des «Entreprises Doyle Ltée» ne demandant pas que l'appel d'offres soit fait par cette compagnie;
- la Municipalité de L'Île-d'Anticosti paie en globalité les honoraires prévus à la résolution 16-03-047 malgré que la partie d'appel d'offres ne soit pas effectuée;
- autorise le directeur général, M. Frédérick Lee, à préparer, effectuer et gérer le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Point 11. Résolution # 16-07-119Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire du Littoral

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Littoral nous a acheminé son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QU'il n'y a aucun changement pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire du Littoral.

Point 12. Résolution # 16-07-120Adoption du premier projet de règlement R 126-06-16 « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables »

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet et la portée de ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement R 126-06-16, relatif à l'application de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Point 13. Résolution # 16-07-121

Appui à l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

ATTENDU QUE l'Alliance du personnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques de de santé et services sociaux;

ATTENDU que ces mêmes décisions ont engendré à ce jour des compressions à la hauteur de 12 M \$ pour le CISSS et la Côte-Nord et qu'une coupure de 9 M \$ est envisagée pour cette année;

ATTENDU le projet Optilab qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Côte-Nord et du Grand-Nord vers Chicoutimi;

ATTENDU la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement, suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

ATTENDU QUE ces réorganisations touchent ainsi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleuses et travailleurs vers les grands centres urbains;

ATTENDU QU'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Minganie et plus précisément sur la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et sa région seront importantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de L'Île-d'Anticosti appuie les démarches de l'Alliance du personnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et de la MRC de Minganie.

Point 14. Résolution # 16-07-122

Adhésion au Fonds Intermunicipal de défense de l'eau

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désire adhérer au Fonds Intermunicipal de défense de l'eau;

ATTENDU QUE le montant de cette adhésion est de 1.00 \$ par citoyen pour un montant total de 216 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'adhérer au Fonds Intermunicipal de défense de l'eau.

Point 15. Résolution # 16-07-123

Projet de forages pétroliers et gaziers sur le territoire la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis, le 15 juin 2016, un certificat d'autorisation pour réaliser trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

ATTENDU QUE la preuve scientifique prépondérante montre que l'usage de cette technique comporte des risques majeurs pour l'eau potable, l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des résidents et qu'il est susceptible de compromettre le développement économique et social de la communauté, qui repose en grande partie sur les activités de chasse et de pêche;

ATTENDU QUE les forages avec fracturation hydraulique peuvent avoir des effets délétères importants sur les ressources hydriques de l'île, dont la dissémination de contaminants dans les rivières à saumon et ultimement dans le fleuve Saint-Laurent, alors que le saumon de l'Atlantique connaît déjà un déclin important;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et la MRC de Minganie ont clairement exprimé leur opposition aux projets de forage, projets qui ont été autorisés sans véritable consultation auprès des élus(es) directement concernés, ce qui constitue une violation claire des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*;

ATTENDU QUE le ministère a accordé l'autorisation en passant outre aux obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement des Premières nations présentes sur le territoire de la Minganie;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la MRC de Minganie et les Premières nations concernées ont entrepris des démarches pour contester cette autorisation;

ATTENDU QUE les enjeux soulevés par cette contestation dépassent de loin les intérêts et préoccupations des seuls résidents de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et de la MRC de Minganie, mais touchent tous les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI DEMANDE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

1. de dénoncer, lors de son congrès annuel, la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'autoriser les forages avec fracturation hydraulique et réclamer qu'elle soit annulée;
2. d'appeler toutes les municipalités qui sont membres de la Fédération à soutenir activement la lutte menée par la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la MRC de Minganie et les Premières nations.

Point 16. Résolution # 16-07-124

Association du cancer

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'octroyer un don unique de 200 \$ à l'Association du cancer.

Point 17.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

4 personnes sont présentes.

Début de la période de questions : 19 h 35

Fin de la période de questions : 19 h 37

Point 18. Résolution # 16-07-125

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 38.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

John Pineault
Maire

Frédéric Lee
Secrétaire-trésorier